



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trente juin à dix-neuf heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
23/06/2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30
Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,
M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjointes
M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, Mme Patricia DAUMARIE, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, Mme Lydie BRIOULT, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Monsieur Pierre FRANSCSCHINA, Madame Heïdi DESEAU, Monsieur Maxence DEMAIN, Mme Lorine BALIKCI, Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Hervé HERRY à Mme Nicole BALMARY
M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Sylvie GRAFFIN à Mme Paola VANEGAS
M. Olivier VANBELLE à M. Youssef SAUKRET
M. David HEDOIRE à Monsieur Pierre-Yves JOURDAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Zahia GASMI

N° 049/2023

Rapporteur : Marjorie HARDY

OBJET : Aménagement forestier : prélèvements en forêt communale de Bizy

Dans les forêts publiques, les forestiers de l'Office national des forêts (ONF) œuvrent au quotidien pour assurer la pérennité et la vitalité des forêts et répondre à trois objectifs indissociables : fournir du bois à la société, préserver l'environnement et accueillir le public. Cette alliance repose sur ce que l'on appelle la gestion durable des forêts.

Biologiquement plus riches et plus diverses que n'importe quel autre écosystème terrestre, les forêts abritent des milliers d'espèces végétales, animales et fongiques indispensables à la vie sur terre. Préserver la biodiversité est l'une des missions centrales des forestiers de l'ONF.

La forêt communale de Bizy, d'une superficie de 27,22 ha occupe une place importante dans l'offre récréative de la commune (parcours sportifs, courses d'orientations, sentiers de randonnée...).

Afin de diversifier le paysage forestier, d'assurer une continuité de l'état boisé, de sécuriser le public, de rajeunir la forêt et de pérenniser la fonction d'accueil du public, la ville de Vernon a adopté à l'unanimité, par délibération du conseil municipal du 26 mars 2021, une convention d'aménagement forestier conclue avec l'ONF prévoyant un régime d'entretien permettant à la forêt de conserver son aspect paysager et de se renouveler sur elle-même dans le respect des écosystèmes existants.

Le mode de gestion retenu sur proposition de l'ONF permet de développer une forêt d'arbres de tailles et de diamètres hétérogènes afin d'améliorer la résilience de celle-ci face au changement climatique. Cette diversité favorise également le développement de la microfaune et flore.

Ainsi le programme de prélèvement indiqué à l'article 2.5 de cette convention d'aménagement forestier va permettre de pérenniser ce poumon vert déclinant et de le renforcer faces aux intempéries et ainsi de perpétuer son rôle de stockage de CO₂ participant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Cette opération consiste à prélever, sur proposition de l'ONF, environ 550 m³ de bois de diverses essences, en majorité des châtaigniers en fin de vie, sur l'ensemble de la parcelle 1b (en limite de l'EHPAD et de la forêt du château de Bizy).

Cette opération sera réalisée avec parcimonie sur l'ensemble de la parcelle, en préservant et favorisant la régénération naturelle, tout en conservant l'aspect paysager et la biodiversité existante.

Les bois récoltés seront valorisés écologiquement et économiquement avec des prestataires régionaux, ainsi qu'une traçabilité pour les bois nobles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code Forestier,

Vu l'arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2018-141 portant soumission au régime forestier

Vu la délibération n°005/2021 relative à la convention d'aménagement forestier

Considérant que l'opération de prélèvement est en adéquation avec la convention d'aménagement,

Considérant la fiche d'analyse pour l'exploitation d'une coupe en bois façonné réalisée par l'ONF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'opération de prélèvement
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération
- DIT que les recettes seront inscrites au budget communal

Développement urbain, cadre de vie et commande publique Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à la majorité (Abstention : M. HEDOIRE, Monsieur JOURDAIN;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus

Commune de VERNON



Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Fiche de désignation : 2021 / 1327 - VERNONCO - U Etat de la fiche : Cloturée

Libellé de la forêt Forêt communale de Vernon
 Exercice 2021 Numéro d'EA 1327
 UPC U Surface désignée 9.02 Ha
 Type de peuplement S CHEG X Type de coupe JA
 Nombre de tiges 460 G/Ha 4.2 V/Ha 46
 Responsable d LESEUR PIERRE
 Limites Nord pèrimètre
 Est route d'Ivry
 Sud sommière (p1.a)
 Ouest sommière

Nombre de tiges et volume tige en m3 par essence et catégorie de diamètre

Essence	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100+	Total
BOU	1	4	4		1		1													11
	0	0	1		0		1													3
CHA	4	10	6	4	3	1	1	1	2	1										33
	0	1	1	1	1	1	1	1	4	3										13
CHT	12	41	97	68	44	16	8		1	1	1									289
	0	2	13	12	15	9	7		2	2	3									64
CHTDEC										1										1
										2										2
CHTSEC						2		1	1											4
						1		1	1											4
CHX		2	5	7	9	12	6	10	7	7	4	3	3		2			3		80
	0	1	2	5	10	7	15	13	7	17	12	11	13		11		23			140
CHXDEC										1		1							2	4
										2		4							24	4
CHXSEC										1										1
										2										2
ERC		1	2																	3
		0	0																	0
ERS		2																		2
		0																		0
FRC													1							1
												4								4
FRCDEC							1													1
							1													1
HET	5	6	3	1									4						1	20
	0	0	0	0									15						10	26
HETSEC																			1	1
																			9	9
MER		1																		1
		0																		0
P.S												1								1
												3								3
P.SSEC												1								1
												3								3
TIL		1	3	2																6
		0	0	0																1
Total Nb	22	68	120	82	57	31	17	12	11	12	7	5	7		2		3		4	460
Total Vol	0	4	16	15	22	21	17	18	20	28	20	18	28		11		23		44	305

Volume sur écorce m3	BOU	CHA	CHT	CHTDEC	CHTSEC	CHX	CHXDEC	CHXSEC	ERC	ERS	FRC	FRCDEC	HET	HETSEC	MER	P.S	P.SSEC	TIL	Total	
Arbres	1	12	48	2	4	137	30	2			4	1	26	9		3	3	0	283	
Perch. et brins	1	2	15			3			0	0			1		0			1	23	
Houppier/menus bois	0	4	12	0	1	54	14	0	0	0	1	0	14	4	0	1	1	0	107	
Totaux	3	17	76	3	4	194	44	3	0	0	6	2	40	13	0	3	3	1	412	
Taillis																				

Descriptions et prescriptions

B10%C50%D40%
 DELAI D'EXPLOITATION : 31/10/2022
 EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DU PUBLIC
 EXPLOITATION DEBARDAGE MOYENNEMENT DIFFICILE
 EXPLOITATION PRELALABLE DES CLOISONNEMENTS TOUS LES 18 M
 ITINERAIRE DE RANDONNEE OU AUTRE
 LIMITEE A 6 MOIS
 LONGUEUR DEBARDAGE : DE 200 A 500 M
 PISTE CYCLABLE
 PLACE DE DEPOT NON AMENAGEE
 SOL NON PORTANT

Commentaires

Désignation : Commune : VERNON
 Lieu dit : Bizy
 Parcelle : 1b
 Désignation : marteau n°1 au pied, peinture rouge au corps
 PUBA OU BF, ATTENTE DECISION PROPRIETAIRE
 Structuration : BOche
 Exploitation :